

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente (« CGV ») constituent le socle unique de la négociation commerciale entre LOGPLUS (le « Vendeur ») et l'acheteur (le « Client »), conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce. Toute passation de commande (« Commande ») implique l'adhésion sans réserve à ces CGV, qui prévalent sur tout document du Client, et notamment sur ses conditions générales d'achat. Le silence du Vendeur à réception de documents du Client dérogeant à ces CGV ou le fait par le vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'application de toute ou partie de ces CGV ne constitue pas une renonciation à leur application. Ces CGV s'appliquent de manière pleine et entière à toute les ventes de produits (« Produits ») du Vendeur, sauf conditions particulières agréées entre le Vendeur et le Client par écrit. Le paiement, la revente ou l'utilisation des Produits par le Client constituent l'acceptation sans réserve de ces CGV, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la Commande.

1.OFFRES – COMMANDES

La durée de validité d'une offre du Vendeur est au maximum de 45 jours à compter de sa date d'envoi. Toute Commande passée par le Client est ferme et définitive, sauf accord préalable écrit du Vendeur. Le Vendeur ne sera engagé par les termes de la Commande qu'à compter de (i) son acceptation expresse et écrite ou (ii) la livraison des Produits ; seules les indications figurant dans la confirmation émise le cas échéant par le Vendeur font foi en cas de modifications apportées à la Commande. Le Vendeur peut conditionner l'entrée en vigueur d'une Commande à la réalisation de tout ou partie des conditions suivantes : (i) la réception de l'acompte convenu ; (ii) la délivrance d'un crédit documentaire conforme à la Commande ; et/ou (iii) l'obtention d'une couverture d'assurance-crédit à l'exportation. Toute commande est nulle de plein droit, si le Client n'a pas intégralement satisfait aux conditions fixées dans la confirmation de Commande dans les 45 jours de son acceptation.

2.LIVRAISONS

2.1 Modalités d'expédition : La livraison intervient selon l'incoterm EXW Charvieu-Chavagneux, France (Incoterm 2020 CCI), camion non chargé. Toutefois, les Produits peuvent être livrés franco de port en France Continentale moyennant une participation forfaitaire aux frais de port de 60€ HT pour les livraisons de 750€ à 1 500€ HT, et gratuitement au-delà de 1 500€ HT ; aucune livraison n'étant possible pour un montant inférieur à 750€ HT. En cas d'absence non signalée du Client pour réceptionner les Produits, la nouvelle livraison sera facturée en sus au Client. Les Produits sont livrés en multiples de l'unité d'emballage. Ni division, ni panachage n'est possible sans l'accord du Vendeur.

2.2 Délais & Quantités : Les délais sont donnés à titre indicatif. Les retards, ou variations de quantité de moins de 10% de la commande ne peuvent justifier une annulation de la Commande, un retard de paiement ou un des Produits ou une demande de pénalité ou d'indemnité. Dans le cas où par exception des pénalités ont été convenues, aucune pénalité au titre d'un retard ou non-respect d'un taux de service ne pourra être appliqué par le Client (i) en l'absence de prévision à 12 semaines fournies par le Client lorsque la quantité mensuelle commandée est 20% supérieure au mois précédent ou 5% supérieure au même mois de l'année précédente ou (ii) en cas de retard inférieur à 4h à l'heure convenue en cas de livraison à date et heure fixe. Le Vendeur peut effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante. Si un Produit n'est pas livré pour une raison non imputable au Vendeur ou son transporteur, son stockage sera à la charge et aux risques et périls du Client. Le Vendeur peut (i) procéder à la résolution de plein droit et sans sommation si le Client n'en prend pas possession dans les 8 jours l'informant que le Produit est à sa disposition, et (ii) demander des dommages-intérêts. Si les Produits ont été réalisés pour le Client de manière spécifique, le Client devra s'acquitter du prix convenu.

2.3 Risques : En cas d'enlèvement à l'usine, le Client à l'entière responsabilité du chargement, même en cas d'intervention du Vendeur. Le transfert des risques sur les Produits s'effectue dès leur expédition, même lorsqu'ils sont expédiés en « franco de port ». Le déchargement des Produits est de la responsabilité du Client. Le Client doit impérativement inspecter les Produits à leur arrivée et faire des réserves écrites précises auprès du transporteur en cas de manque ou d'avarie (avec mention des références et quantités concernées sur la lettre de voiture), et les lui fournir par lettre recommandée (avec copie au Vendeur) dans les 3 jours à peine de forclusion (article L.133-3 du Code de commerce.

2.4 Palettes : Le Vendeur livre sur palettes perdues. A ce titre, aucune indemnité ne sera demandée au Client en cas de non-restitution de ces palettes.

2.5 Retours : Aucun retour n'est accepté sans l'accord préalable et écrit de Vendeur, et n'est jamais en port dû. Les retours ne sont crédités que par un avoir sur une autre Commande.

3. PRIX - PAIEMENT

3.1 Les offre de prix peuvent être révisées à tout moment, après information préalable du Client indiquant la date d'application des nouveaux prix, notamment en raison de fluctuations du coût des matières premières et/ou de l'énergie. Sauf accord contraire, les Produits sont vendus selon les barèmes de prix en vigueur au jour de la Command acceptée par le Vendeur.

3.2 Les prix sont exprimés en euros et correspondent à la livraison des Produits EXW (Incoterms 2020 CCI). Ils intègrent les coûts d'un emballage standard tel qu'utilisé par le Vendeur pour transport par route. Les transports maritimes et aériens impliquent un supplément de prix. Tous les prix sont exclusifs (i) de toute imposition, droits, contributions y compris la TVA ou toutes autres taxes, ainsi que (ii) des coûts de transport et d'assurance. Si après l'offre du Vendeur, une loi/réglementation entre en vigueur et provoque une hausse des coûts, les prix seront automatiquement ajustés en conséquence. Pour les transactions effectuées au sein de l'Union européenne, le Client s'engage à fournir au Vendeur tous renseignements et documents requis pour déclarer et acquitter la TVA, à défaut le Client dédommage et indemnise le Vendeur de toute réclamation en la matière.

3.3 La facturation des Produits a lieu à la livraison. Les factures sont payables à 30 jours après émission de la facture. Toute somme non payée à la date de paiement figurant sur la facture donne lieu de plein droit à l'application de pénalités calculées au taux conventionnel de 2% par mois et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€. Une indemnisation complémentaire peut être demandée si les frais de recouvrements exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire. Aucun escompte n'est accordé pour des règlements anticipés.

4. RESERVE DE PROPRIETE

Les produits sont livrés avec réserve de propriété jusqu'à complet paiement du prix, en principal et intérêts. De convention expresse, le Vendeur peut exercer ce droit sur la totalité des Produits en possession du Client, ces derniers étant fongibles et conventionnellement présumés être ceux payés. Le Client s'engage à couvrir par contrat d'assurance les risques de perte, vol ou destruction des Produits. Le client s'engage à apporter toute son assistance au Vendeur dans la récupération des Produits et/ou la mise en œuvre du droit de revendication auprès du tiers acquéreur à hauteur du prix que celui-ci n'a pas encore réglé au Client. Le Client devra faire connaître l'existence de cette réserve de propriété en cas de tentative de saisie des Produits ou mesures similaires, et en informer immédiatement le Vendeur.

5.GARANTIES

Le Vendeur garantit que ses Produits sont conformes à ses spécifications techniques. La garantie du Vendeur est limitée au remplacement, à ses frais, des Produits affectés de vices ou défauts substantiels dans leur conception ou leur fabrication dans les conditions de la Commande ; toute autre possibilité offerte par l'article 1217 du Code civil étant exclue. Le Vendeur ne garantit pas l'aptitude des Produits à remplir l'usage auquel le Client les destine. Pour activer la garantie le Client doit prouver que les vices ou défauts affectant les Produits sont directement imputables au Vendeur, et doit le lui notifier, par lettre recommandée, dès qu'il a connaissance des vices ou défauts, et en tout état de cause, sous peine de forclusion, dans un délai de **DEUX mois** à compter de la date de livraison, réduit à HUIT jours en cas de défauts apparents. Aucune réclamation n'est possible si les Produits ont été utilisés, revendus ou n'ont pas été réceptionnés, manipulés ou stockés dans des conditions appropriées par le Client ou si les vices ou défauts résultent en tout ou partie d'instructions, de matériaux, de composants ou d'outils fournis par le Client ou d'une combinaison ou modification quelconque apportée au Produit.

6.RESPONSABILITE

Par dérogation à toute autre disposition ou accord :

6.1 Le Vendeur, ses fournisseurs et leurs assureurs sont exonérés de toute responsabilité en cas de dommages indirects et/ou immatériels (consécutifs ou non consécutifs), tel que pertes de profits, pertes de production, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, frais engendrés par l'impossibilité d'utiliser le Produit, etc.

6.2 La responsabilité totale et cumulée du Vendeur, de ses fournisseurs et de leurs assureurs, y compris au titre des garanties, ne pourra excéder le montant Hors Taxes des sommes perçues par le Vendeur au titre de la Commande en cause, sauf dol ou faute lourde du Vendeur ou si la loi l'interdit expressément.

6.3 Le Client indemnise et tient indemne le Vendeur, ses fournisseurs et leurs assureurs de toutes réclamations excédant le plafond de responsabilités fixé au 6.2 et/ou pour tous dommages énoncés au 6.4 Si la commande prévoit des pénalités, à l'encontre du Vendeur, elles doivent respecter les lignes directrices de la DGCCRF en matière de pénalités logistiques et l'article L.441-17 du Code de commerce, notamment le Client doit prouver le préjudice subi et la rupture des stocks. Les pénalités ne pourront être appliquées que si elles sont prouvées et que le défaut provient exclusivement et directement du fait du Vendeur ; elles ne s'appliquent pas en cas de Force Majeure, tels que définis au 7 ci-dessous. Elles ne peuvent pas dépasser au total 5% de la valeur hors taxe des produits objets du défaut et elles sont exclusives et extinctives de toute autre réparation, demande à laquelle le Client pourrait prétendre concernant ce même défaut. Toute déduction d'office est interdite.

6.5 En tout état de cause, toute réclamation de quelque nature que ce soit sera prescrite de plein droit au terme d'une période de **DOUZE mois** à compter de la date de livraison des Produits à l'origine de cette réclamation. La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée que si le dommage résulte exclusivement et directement d'une faute commise par le Vendeur et sans faute du Client.

7. FORCE MAJEURE

Les obligations du Vendeur sont suspendues en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la Commande et dont les effets ne peuvent être raisonnablement évités par des mesures appropriées tel que, notamment, guerre, acte de terrorisme, épidémie, incendie, intempérie, inondation, catastrophe naturelle, grève, carence des transporteurs, interruption ou retard dans les transports causés par un cas de force majeure tel que défini au présent article, arrêt de production dû à des pannes fortuites, rupture d'approvisionnement en matière première ou énergie, émeute, sabotage, embargo, trouble social, blocage de sites, d'entrepôts, d'axes de transport, pénurie, crise sanitaire, restriction de la liberté de réunion ou de circulation, l'intervention des autorités civiles, réglementation ou ordre de toutes autorités gouvernementales (y compris retard ou échec pour obtenir des autorisations), ou manquement du Client à ses obligations. Les dates et délais prévus à la Commande seront repoussés de plein droit de la durée du cas de force majeure. Si un tel cas dure plus de 6 mois, chaque partie peut résoudre la Commande de plein droit sans indemnité.

8. DOCUMENTS – PROPRIETE INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITE

8.1 Tous les documents et informations communiqués au Client, et notamment les caractéristiques figurant dans les brochures du Vendeur ou sur son site internet, en ce inclus les illustrations, dessins et croquis ainsi que les cotes et les indications de poids, doivent être considérés comme approximatifs et sont donnés à titre indicatif. Le Vendeur se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications quant à la conception, les dimensions, la présentation ou la désignation de ses Produits à tout moment sans en aviser le Client au préalable.

8.2 Le Vendeur est propriétaire de ou dispose du droit d'utiliser tous les dessins, spécifications, documents, informations ou savoir-faire susceptibles d'être communiqués dans le cadre de la Commande ainsi que de tous les savoir-faire, améliorations, découvertes ou inventions qui pourraient être faits, développés ou conçus au cours de l'exécution de la Commande ou qui pourraient en découler ou en résulter (la « PI »). Le Client respectera la confidentialité de la PI et imposera la même obligation de confidentialité à ses salariés, représentant légaux, agents, fournisseurs, cocontractants. Le Client s'engage à ne pas utiliser, copier, reproduire, diffuser, communiquer ou publier d'une quelconque façon ou faciliter l'accès à la jouissance de la PI aux tiers sans l'accord préalable écrit du Vendeur, et à ne pas acheter de tiers des produits susceptibles de contrefaire la PI. La PI demeure la propriété du Vendeur et est mise à la disposition du Client pour les seuls besoins de la Commande.

8.3 En cas de vente et d'utilisation régulière de Produits conçus par le Vendeur, il indemniserà le Client des frais et dommages-intérêts accordés à des tiers par les tribunaux compétents dans le cadre d'action en contrefaçon de droit de propriété intellectuelle (les « DPI ») en vigueur dans le pays de fabrication des Produits, à condition que : (i) le Client avise le Vendeur immédiatement et par écrit de telles actions, lui confère toute autorité pour leur défense et leur règlement et lui apporte au fil de l'eau son assistance et toutes informations/documents dont il aura besoin, faute de quoi l'obligation d'indemnisation tombera, (ii) la contrefaçon ne résulte pas de l'utilisation des Produits avec des matériaux, équipements, dispositifs ou articles non fournis par le Vendeur ou de modification des Produits. S'il est jugé à l'occasion de telles actions que tout ou partie des Produits sont contrefaisants et que, leur utilisation s'en trouve interdite, le Vendeur à le choix à ses frais (i) d'obtenir l'autorisation pour le Client de poursuivre tout ou partie de leur utilisation ; (ii) de les remplacer par des produits non contrefaisants sensiblement équivalents ; ou (iii) de les modifier pour qu'ils ne soient plus contrefaisants. Les présentes stipulations définissent l'intégralité des obligations et responsabilités du Vendeur envers le Client en matière de contrefaçon des DPI.

8.4 Le Client s'engage à défendre, à tenir indemne et indemniser le Vendeur et ses fournisseurs de tous frais et dommages-intérêts (y compris des frais de conseil) résultant de réclamations ou actions de tiers au motif que les Produits constitueraient des contrefaçons de DPI, lorsque ceux-ci ont été modifiés et/ou fabriqués en tout ou partie selon les plans, modifications, spécifications ou instructions ou action du Client (y compris ses prestataires).

9.TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel (« Données ») communiquées dans le cadre de l'offre ou de la Commande sont destinées à son exécution par les services concernés et pour répondre à des obligations légales ou contractuelles, ou pour des intérêts légitimes, dans le respect de la réglementation applicable en France et notamment la loi n°078-17 et le règlement européen n°2016/679 tels qu'en vigueur. Chaque partie s'engage à (i) prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les Données reçues, (ii) les conserver pendant la durée de la relation commerciale et, au-delà, pour une durée conforme à la réglementation applicable et (iii) les traiter dans le respect de la réglementation applicable. Toute personne physique dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement relatif à ses Données ; ce droit s'exerce auprès du directeur général pour le Vendeur.

10. ANTI-CORRUPTION

Le Client s'engage à (i) ne payer aucune somme, que ce soit sous forme de salaires, commissions, honoraires ou autres, aux salariés et dirigeants du Vendeur et/ou de ses sociétés affiliées, ni à aucune personne qui serait désignée par eux et à ne leur offrir en cadeau aucun bien ou service de valeur significative, et (ii) maintenir des procédures adéquates permettant de prévenir et détecter la commission d'actes de corruption ou trafic d'influence émanant de ses salariés et dirigeants, ou d'intermédiaires, tels que des agents, consultants, conseillers, distributeurs ou tout autre partenaire commercial. Chaque partie informera l'autre immédiatement de tout conflit d'intérêt ou événement porté à sa connaissance qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, financier ou de toute autre nature, à l'occasion de la relation commerciale.

11 DROIT APPLICABLE ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit français – à l'exclusion de la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises et des règles de droit international privé – est seul applicable à la Commande. Tout différent entre les parties à l'occasion de la commande qui ne pourrait pas être résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon, France, y compris en cas de référé, connexité, pluralité de défendeurs, responsabilités extracontractuelles. Les dispositions de ces CGV relatives à la confidentialité, la propriété intellectuelle, les garanties, la responsabilité survivent à toute résiliation ou fin de Commande.